



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMMUNIQUE

**A l'attention du personnel enseignant, administratif, technique et de service,
ainsi que des étudiants de l'Université de Lomé**

Il a été donné de constater depuis la semaine dernière qu'un groupe, sous le nom de « communauté universitaire », invite à des manifestations sur le campus de l'Université de Lomé.

Face à ce constat, il y a lieu de rappeler à l'attention de toutes et de tous que, si les manifestations n'y sont pas par principe interdites, elles doivent néanmoins respecter les textes en vigueur à l'Université de Lomé. En l'occurrence, elles ne peuvent être organisées que par les syndicats ou associations reconnues, qui doivent en outre se conformer aux procédures prescrites dans le corpus normatif en vigueur.

Par conséquent, toute manifestation d'un quelconque groupe, qui ne respecte pas ces règles, est interdite. Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, conformément aux textes en vigueur, le Président usera donc de tous les moyens et de toutes les voies nécessaires, en cette période cruciale où se déroulent les examens universitaires, pour maintenir l'ordre public en général, et la sécurité en particulier, sur toute l'étendue du campus universitaire et de ses abords immédiats.

Le personnel enseignant, administratif, technique et de service, ainsi que les étudiants de l'Université de Lomé sont donc exhortés à se mobiliser pour la préservation de la paix et le maintien de l'ordre public dans l'enceinte universitaire. Ils sont invités au calme et à la sérénité pour permettre aux assises et discussions entamées avec le gouvernement de trouver une bonne issue.

Lomé, le

19 FEV 2025

Le Président,



Professeur Adama Mawulé KPODAR